



CONTRÔLE PRÉVENTION SERVICE

LUXO BENNES
37 rue de Seine
94400 – VITRY SUR SEINE

RAPPORT N° 23.05.4590

Rapport établi par M. DECOMBE

VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

BENNE A GRAVATS GRUTABLE KONTENER MULDA KP7

PARC 8043

UTILISATEUR : LUXO BENNES
INTERVENTION LE : 19 Mai 2023
LIEU DE VERIFICATION : ST DENIS

OBSERVATIONS GENERALES

La vérification concerne les éléments visibles sans démontage, ni nettoyage de notre part et normalement accessibles par des moyens adaptés mis à notre disposition par l'utilisateur. Elle concerne l'examen de l'état de conservation et l'essai de fonctionnement (efficacité de fonctionnement et déclenchement des limiteurs de charge et de moment de renversement).

Nous vous demandons de nous signaler toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le présent rapport (désignations, caractéristiques techniques, etc.).

Le présent rapport est établi en application de l'article R 233-11 du Code du Travail. Son contenu est défini par l'article 22 de l'arrêté du 1^{er} mars 2004. Ce rapport ne comprend pas l'examen de la conformité des appareils ou accessoires de levage qui font l'objet soit de la délivrance :

- d'une déclaration CE de conformité pour chaque appareil ou accessoire de levage neuf, remise par le fabricant, l'importateur ou le responsable de la mise sur le marché,
- d'un certificat de conformité pour chaque appareil ou accessoire de levage d'occasion remis par le vendeur ou la personne ayant mis l'appareil à disposition,
- d'un certificat de conformité pour chaque appareil ou accessoire de levage en location remis par le loueur

soit d'une vérification de la conformité précédant la vérification initiale de mise en service de l'appareil ou de l'accessoire.

REGISTRE DE SECURITE & CARNET DE MAINTENANCE

Nous vous rappelons que vous devez consigner sur le registre de sécurité le résultat de la vérification.

Il vous appartient aussi conformément à l'article 3i de l'arrêté du 1^{er} mars 2004 et à l'article R 233-11 du Code du Travail, d'annexer notre rapport au registre de sécurité. A défaut, vous devez reporter sur ledit registre les indications précises relatives à la date des vérifications, à la date de remise des rapports correspondants, et à leur archivage dans l'établissement.

Nous vous rappelons aussi que vous devez établir et tenir à jour un carnet de maintenance conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 mars 2004 pour chacun des appareils de levage dans lequel figurera entre autres :

- les opérations de maintenance,
- toute opération d'inspection, d'entretien, de réparation, de remplacement ou de modification effectuée sur l'appareil,

conformément aux dispositions prévues par l'article 3 du même arrêté.

BENNE A GRAVATS GRUTABLE

CARACTERISTIQUES DU SYSTEME DE LEVAGE

MARQUE	TYPE	N° SERIE/N° INTERNE	ENERGIE	Date de 1 ^{ère} Mise en Service
KONTENER	MULDA KP7	162 2014 1 PARC 8043		

Charge maximale d'utilisation (CMU)

8 000 kg

Ne pas dépasser la charge maximale

EPREUVES REGLEMENTAIRES DE MISE EN SERVICE

Réalisées à la mise en service de l'appareil

CHARGE D'ESSAI :

Les essais des freins et du dispositif de contrôle de descente de charge ont été réalisés avec la CMU.

AVIS GENERAL :

L'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement n'ont pas fait apparaître de défectuosité, ni d'anomalie.

POINTS EXAMINES	OBSERVATIONS
-----------------	--------------

STRUCTURE	
ETAT DE LA BENNE	En bon état Ne présentant pas de défaut d'aspect Bon état de la carrosserie de la benne Bon état des points d'ancrages des tourillons Déformation non constatée de la benne Usure non constatée sur le fond de la benne

AMARRAGES	
AMARRAGES	En bon état Sans déformation constatée des amarrages Bonne fixation des éléments d'amarrage

MARQUAGE ET CONSIGNES	
PLAQUES	Présence de la plaque indiquant la charge maximale d'utilisation

Article 97/37/EC Pour la manipulation de la benne, il convient d'accrocher par les 4 points d'ancrage situés aux extrémités de la benne. La levée doit être verticale et équilibrée. La manipulation de ce matériel doit être confiée à des personnes compétentes.	
--	--

SANS OBSERVATION

CARACTERISTIQUES

NATURE	MARQUE	TYPE	N°SERIE/N°INTERNE
Benne à gravats grutable	KONTENER	MULDA KP7	PARC 8043

MOTIF DES ESSAIS

Périodicité

CONTENU DE LA VERIFICATION

Voir rapport joint en annexe.

Cet examen reste à la charge de l'utilisateur dans les conditions prévues à l'article 5 de l'arrêté du 09 juin 1993.

Appareil mobile : la mobilité de l'appareil autorisant des utilisations très diverses dans des environnements différents, l'utilisateur doit s'assurer lors de chaque mise en œuvre que l'appareil est bien adapté aux travaux à réaliser et que son installation et son utilisation restent conformes aux prescriptions du constructeur.

AIRE D'ESSAIS

Aire dégagée et libre d'obstacles

CHARGES

Fournies par LUXO BENNES
Sable

STATIQUE

NATURE ET CONDITIONS DES EPREUVES : charge maxi
CHARGE AUTORISEE : 8 000 kg

AVIS A L'ISSUE DES EPREUVES :

L'appareil a subi les épreuves sans défaillance. Aucune déformation permanente n'a été constatée.

SANS OBSERVATION
